



03 oct 2025 -16:01

## Conseil des ministres du 3 octobre 2025

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi le vendredi 3 octobre 2025, sous la présidence du Premier ministre Bart De Wever.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Service Rédaction  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://chancellerie.belgium.be>  
[cmr@news.belgium.be](mailto:cmr@news.belgium.be)



03 oct 2025 -16:01

Appartient à [Conseil des ministres du 3 octobre 2025](#)

## Modification de l'amendement du Plan pour la reprise et la résilience de la Belgique

Sur proposition du ministre du Budget Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé une modification de l'addendum au Plan national pour la reprise et la résilience (PRR).

Une première version d'amendement global du PRR a été élaborée dans le cadre d'un processus de coordination fédéral et interfédéral, dans le respect des orientations de la Commission européenne. [Le Conseil des ministres du 13 juin 2025](#) et le Comité de concertation du 20 juin 2025 ont approuvé ce plan.

Les discussions avec la Commission européenne et les départements compétents ont révélé qu'il était opportun de supprimer ou d'ajouter certains jalons et objectifs, ainsi que de revoir à la baisse l'ambition de certaines mesures car elles ne pouvaient être réalisées dans les délais prévus.

Les projets « Backbone » et « Charging Stations » relatifs à l'hydrogène ont été abandonnés.

La réalisation des projets pour le rail baptisés « Rail refurbishment and station accessibility works, An industrial value chain for hydrogen transition en Rail - Smart mobility » a une nouvelle fois été revue à la baisse par rapport à la révision initiale.

Enfin, pour compléter l'enveloppe fédérale, une injection de capitaux dans le fonds de Défense est proposée.

Le Conseil des ministres charge le coordinateur fédéral de soumettre cet addendum à la Commission européenne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-premier ministre et ministre du Budget, chargé de la Simplification administrative  
Rue des Colonies 11, 2<sup>ème</sup> étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vanpeteghem.belgium.be>  
[hallo@vincent.fed.be](mailto:hallo@vincent.fed.be)

Laura Mahieu  
Porte-parole  
[laura.mahieu@vincent.fed.be](mailto:laura.mahieu@vincent.fed.be)



03 oct 2025 -16:01

Appartient à Conseil des ministres du 3 octobre 2025

## Désignation de deux représentants fédéraux

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Maxime Prévot, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la désignation de deux représentants de l'État fédéral.

Hubert Deschamps est désigné comme représentant de l'État fédéral au sein de l'assemblée générale et du bureau de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et remplacera Marie-Christine Marghem.

Charlotte Verkeyn est désignée comme représentante de l'État fédéral au sein de l'assemblée générale et du bureau du Groupement européen de coopération territoriale West Vlaanderen/Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale et remplacera Kathleen Verhelst.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement

Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles

Belgique

<https://prevot.belgium.be>  
[info.prevot@diplobel.fed.be](mailto:info.prevot@diplobel.fed.be)

Audrey Jacquiez

Porte-parole (FR)

+32 497 16 18 61

[audrey.jacquiez@diplobel.fed.be](mailto:audrey.jacquiez@diplobel.fed.be)

Laurens Soenen

Porte-parole (NL)

+ 32 471 30 11 90

[laurens.soenen@diplobel.fed.be](mailto:laurens.soenen@diplobel.fed.be)





03 oct 2025 -16:01

Appartient à Conseil des ministres du 3 octobre 2025

## Engagement complémentaire relatif au soutien à l'exportation de Finexpo au Ghana

Sur proposition du ministre chargé du Commerce extérieur Theo Francken, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un engagement complémentaire relatif au soutien à l'exportation par Finexpo pour la vente de bus au Ghana.

Le 19 avril 2022, la ministre des Affaires étrangères et des Institutions culturelles fédérales a signé un arrêté ministériel accordant le soutien à l'exportation de Finexpo à un projet de vente de bus et de pièces de rechange de la société VDL Bus Roeselare à Metro Mass Limited (MMT) au Ghana.

Vu la variation à la hausse des taux d'intérêt, le montant estimé s'est entre-temps révélé insuffisant et, sur la base d'une nouvelle estimation, un engagement budgétaire supplémentaire sera effectué afin de respecter les engagements et obligations contractés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce  
extérieur  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://francken.belgium.be>  
[kabinet.francken@mil.be](mailto:kabinet.francken@mil.be)

Jan Van Camp  
Porte-parole  
+32 470 59 84 43  
[jan.vancamp@mil.be](mailto:jan.vancamp@mil.be)

KaatjeNatens  
Porte-parole  
+32 473 80 07 33  
[kaatje.natens@mil.be](mailto:kaatje.natens@mil.be)





03 oct 2025 -16:01

Appartient à [Conseil des ministres du 3 octobre 2025](#)

## Reconfirmation de l'accord de coopération relatif à la directive services

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'accord de coopération avec la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune relatif à la directive 2006/123/CE ainsi qu'un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération.

Il s'agit de la reconfirmation d'une décision déjà prise par le gouvernement précédent, mais qui nécessite une mise à jour en raison du changement de composition du gouvernement.

La directive sur les services contient les dispositions relatives au droit à l'information des prestataires et des destinataires de services ainsi qu'au droit des prestataires de services d'accomplir certaines procédures par voie électronique. Ces dispositions imposent aux États membres de mettre en place un guichet unique et de veiller à ce que les informations et procédures en ligne soient accessibles et disponibles pour les prestataires par l'intermédiaire de ce guichet unique.

L'accord de coopération vise à davantage se conformer pleinement aux obligations à l'égard de l'UE et à mieux aligner le système belge de guichet unique sur le cadre légal européen. À cette fin, la collaboration s'est axée sur les points suivants :

- le guichet unique, le portail intergouvernemental en ligne pour l'échange d'informations, les procédures, les formalités et les autorisations
- l'interaction avec les plateformes régionales ainsi que les relations avec les guichets d'entreprises
- l'ancrage du principe de collecte unique de données
- la mise à disposition d'un outil permettant de suivre l'état de chaque demande de licences, d'autorisations ou d'agrément

Le projet d'accord de coopération sera soumis au Comité de concertation, et ensuite, transmis pour avis au Conseil d'Etat avec l'avant-projet de loi et tous les projets d'acte d'assentiment des parties.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe





Bart De Wever, Premier ministre  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://premier.be>  
[contact@premier.be](mailto:contact@premier.be)

Anne LaureMouligneaux  
Porte-parole (FR)  
[anne-laure.mouligneaux@premier.be](mailto:anne-laure.mouligneaux@premier.be)

PhilippeKerckaert  
Porte-parole (NL)  
[philippe.kerckaert@premier.be](mailto:philippe.kerckaert@premier.be)

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi,  
de l'Economie et de l'Agriculture  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://clarinval.belgium.be>  
[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Caroline Dubois  
Porte-parole (FR)  
+32 471 81 84 00  
[caroline.dubois@clarinval.belgium.be](mailto:caroline.dubois@clarinval.belgium.be)

Koen Peumans  
Porte-parole (NL)  
+32 473 81 11 06  
[koen.peumans@clarinval.belgium.be](mailto:koen.peumans@clarinval.belgium.be)

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation  
publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction  
publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique  
et de la Politique scientifique  
Avenue de la Toison d'Or 87  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://matz.belgium.be>  
[info@matz.fed.be](mailto:info@matz.fed.be)

Delara Pouya  
Porte-parole (FR)  
+32 474 05 63 60  
[delara.pouya@matz.fed.be](mailto:delara.pouya@matz.fed.be)

Bart Tierens  
Porte-parole (NL)  
+32 494 48 85 71  
[bart.tierens@matz.fed.be](mailto:bart.tierens@matz.fed.be)

Eléonore Simonet, ministre des Classes moyennes, des  
Indépendants et des PME  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://simonet.belgium.be>  
[info@simonet.belgium.be](mailto:info@simonet.belgium.be)

Pauline Biévez  
Porte-parole (FR)  
+32 477 38 45 01  
[pauline.bievez@simonet.belgium.be](mailto:pauline.bievez@simonet.belgium.be)

Ortwin De Vliegheer  
Porte-parole (NL)  
+32 475 90 43 08  
[ortwin.devliegheer@simonet.belgium.be](mailto:ortwin.devliegheer@simonet.belgium.be)





03 oct 2025 -16:01

Appartient à [Conseil des ministres du 3 octobre 2025](#)

## Nomination du président et des membres du Comité scientifique pour l'observation et l'analyse des prix

Sur proposition du ministre de l'Économie David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination du président et des membres du Comité scientifique pour l'observation et l'analyse des prix créé auprès l'Institut des comptes nationaux.

Est nommé président du Comité pour un mandat de quatre ans :

- Mathias Ingelbrecht, SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie

Sont nommés membres du Comité pour un mandat de quatre ans :

- Erwin Van Hirtum, SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie
- Dorien Roels, SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie
- Barbara Coppens, Banque nationale de Belgique
- Valentine Jacobs, Banque nationale de Belgique
- Bernadette Biatour, Bureau fédéral du plan
- Ludovic Dobbelaere, Bureau fédéral du plan
- Céline Mouffe, Conseil central de l'économie

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Économie et de l'Agriculture  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://clarinval.belgium.be>  
[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Caroline Dubois  
Porte-parole (FR)  
+32 471 81 84 00  
[caroline.dubois@clarinval.belgium.be](mailto:caroline.dubois@clarinval.belgium.be)

Koen Peumans  
Porte-parole (NL)  
+32 473 81 11 06  
[koen.peumans@clarinval.belgium.be](mailto:koen.peumans@clarinval.belgium.be)





03 oct 2025 -16:01

Appartient à Conseil des ministres du 3 octobre 2025

## Prise d'acte du texte coupole actualisé du Plan national en matière d'énergie et de climat (2021-2030)

Sur proposition du ministre du Climat et de la Transition environnementale Jean-Luc Crucke et du ministre de l'Énergie Mathieu Bihet, le Conseil des ministres prend acte du texte coupole de la version finale actualisée du Plan national en matière d'énergie et de climat (2021-2030).

En application du règlement de l'UE sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat (UE 2018/1999), le gouvernement entend soumettre à la Commission européenne une version finale actualisée intégrée du Plan national en matière d'énergie et de climat.

Le Plan est principalement une fusion des plans régionaux et du Plan fédéral énergie-climat.

En outre, des textes communs ou « textes-cadres » sont prévus, lesquels ont été discutés au niveau interfédéral et contiennent notamment la compilation des projections régionales pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les chiffres les plus récents sur la consommation d'énergie provenant de sources renouvelables, l'efficacité énergétique, la sécurité énergétique et les besoins en investissements.

Le principal intrant fédéral lié à l'énergie concerne la part de l'énergie éolienne offshore en termes de production d'énergie renouvelable, de capacité et de prévisions. L'énergie nucléaire est également intégrée.

Enfin, les recommandations de la Commission européenne et les réponses qui y ont été apportées ont aussi été intégrées dans le rapport.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jean-Luc Crucke, ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition  
environnementale, chargé du Développement durable  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://crucke.belgium.be>  
[info@crucke.fed.be](mailto:info@crucke.fed.be)

Emeline Huvelle  
Porte-parole (FR)  
+32 477 78 29 62  
[Emeline.Huvelle@crucke.fed.be](mailto:Emeline.Huvelle@crucke.fed.be)

BrittMonten  
Porte-parole (NL)  
+32 479 85 78 43  
[britt.monten@crucke.fed.be](mailto:britt.monten@crucke.fed.be)





Mathieu Bihet, ministre de l'Énergie  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://bihet.belgium.be>  
[info@bihet.belgium.be](mailto:info@bihet.belgium.be)

SepantaSehati  
Porte-parole (FR)  
+32 492 70 43 29  
[sepanta.sehati@bihet.belgium.be](mailto:sepanta.sehati@bihet.belgium.be)

Maxim Laporte  
Porte-parole (NL)  
+32 474 77 70 30  
[maxim.laporte@bihet.belgium.be](mailto:maxim.laporte@bihet.belgium.be)





03 oct 2025 -16:01

Appartient à [Conseil des ministres du 3 octobre 2025](#)

## Intervention financière pour la maison de transition à Gentbrugge

Sur proposition du ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation de l'exploitation de la maison de transition à Gentbrugge et, dans ce cadre, a approuvé un projet d'arrêté royal prévoyant l'intervention financière pour ce projet.

Les maisons de transition font partie intégrante de la politique de détention différenciée du gouvernement fédéral. Il s'agit de projets de petite taille dans lesquels certains condamnés ont la possibilité, à la fin de leur peine, d'en purger une partie au sein d'une maison de transition. À cet égard, il convient de les assister et de les accompagner de près afin de leur permettre de mieux se réinsérer dans la société.

La maison de transition de Gentbrugge a ouvert ses portes le 1er octobre 2023 et est gérée par Sterkhuis, un partenariat entre G4S Care et Exodus Nederland. La deuxième année d'exploitation s'achève le 30 septembre 2025.

Dans ce cadre, l'exploitation de la maison de transition de Gentbrugge par Sterkhuis est prolongée d'un an (jusqu'au 30 septembre 2026). Par ailleurs, le Conseil des ministres a approuvé, via le projet d'arrêté royal, une intervention financière d'un montant de 1.434.406,6 euros pour la maison de transition.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

*Projet d'arrêté royal fixant l'intervention financière de l'Etat fédéral pour la maison de transition de Gand, pour la troisième année d'exploitation du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026 inclus*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer  
du Nord  
FINTO  
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselincx  
Porte-parole  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)





03 oct 2025 -16:01

Appartient à [Conseil des ministres du 3 octobre 2025](#)

## Prolongation des mesures en matière de pénurie de personnel dans le secteur de la santé

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi prolongeant certaines mesures visant à lutter contre la pénurie en personnel dans le secteur de la santé.

La loi du 20 novembre 2022 portant des mesures concernant la pénurie de personnel dans le secteur des soins permet aux pensionnées qui ont atteint l'âge légal de la pension de travailler dans le secteur de la santé, en leur octroyant une dispense des cotisations personnelles de sécurité sociale.

Cette loi prévoit également des dérogations par rapport à la notification des horaires et du temps de travail, ainsi qu'un régime fiscal favorable.

L'avant-projet de loi vise à prolonger ces mesures, qui expirent le 31 décembre 2025, jusqu'au 31 décembre 2026.

L'avant-projet est soumis à l'avis du Conseil d'État.

*Avant-projet de loi prolongeant certaines mesures prévues par la loi du 20 novembre 2022 portant des mesures concernant la pénurie de personnel dans le secteur des soins*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi,  
de l'Economie et de l'Agriculture  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://clarinval.belgium.be>  
[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Caroline Dubois  
Porte-parole (FR)  
+32 471 81 84 00  
[caroline.dubois@clarinval.belgium.be](mailto:caroline.dubois@clarinval.belgium.be)

Koen Peumans  
Porte-parole (NL)  
+32 473 81 11 06  
[koen.peumans@clarinval.belgium.be](mailto:koen.peumans@clarinval.belgium.be)





Frank Vandebroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté  
Rue de la Loi 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Cheryl Isenge  
Porte-parole (FR)  
+32 479 15 67 58  
[Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be](mailto:Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Billy Buyse  
Porte-parole (NL)  
+32 496 47 44 87  
[billy.buyse@vandenbroucke.fed.be](mailto:billy.buyse@vandenbroucke.fed.be)

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales  
Rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://jambon.belgium.be>  
[info@kcfm.be](mailto:info@kcfm.be)

Caroline Dujacquier  
Porte-parole (FR)  
[caroline.dujacquier@kcfm.be](mailto:caroline.dujacquier@kcfm.be)

Pol Van Den Driessche  
Porte-parole (NL)  
+32 474 97 04 19  
[pol.vandendriessche@kcfm.be](mailto:pol.vandendriessche@kcfm.be)

